



07
Mai
2014

Les notaires vous informent

Une déclaration d'insaisissabilité: quand ?

La déclaration d'insaisissabilité permet aux professionnels de protéger leur résidence principale comme secondaire de leurs créanciers. Il est toujours temps de l'établir même si vous avez démarré votre activité. Ne tardez pas à vous protéger...

consultez votre Notaire...